



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2000/L.35
14 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-deuxième session
Point 12 a) i) de l'ordre du jour

EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DANS DES DOMAINES
DONT LA SOUS-COMMISSION S'EST DÉJÀ OCCUPÉE OU
POURRAIT S'OCCUPER :

EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX EN RAPPORT AVEC DES RECOMMANDATIONS
ET DES DÉCISIONS CONCERNANT, NOTAMMENT :

LA PROMOTION, LA PROTECTION ET LE RÉTABLISSEMENT DES DROITS
DE L'HOMME AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

M. Alfonso-Martinez, M. Bengoa, Mme Daes, M. Eide, M. Fan Guoxiang,
M. Fix-Zamudio, M. Guisse, Mme Hampson, M. van Hoof, M. Joinet, M. Kartashkin,
Mme Mbonu, M. Ogurtsov, M. Oloka-Onyango, M. Pinheiro, M. Rodriguez-Cuadros,
M. Sik Yuen, M. Park, Mme Warzazi, M. Weissbrodt, M. Yimer, M. Yokota et
Mme Zerrougui : projet de décision

2000/... Promotion et consolidation de la démocratie

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, prenant note de la résolution 2000/47 de la Commission des droits de l'homme en date du 25 avril 2000, et plus particulièrement de la demande formulée au paragraphe 2 de son dispositif aux termes de laquelle la Sous-Commission est priée d'accorder l'attention voulue aux éléments contenus au paragraphe 1 de ladite résolution 2000/47 et revenant, pour la Commission à énumérer une série de mesures visant à promouvoir et consolider la démocratie, décide de confier à

M. Manuel Rodriguez-Cuadros le soin d'établir, sans incidences financières, un document de travail sur les mesures définies dans les différents instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme aux fins de promouvoir et consolider la démocratie, compte tenu du paragraphe 1 de la résolution 2000/47 de la Commission, pour le soumettre à la Sous-Commission à sa cinquante-troisième session.
